Ville de Herstal

PROGRAMME **STRATÉGIQUE** TRANSVERSAL

20 OCTOBRE 2025







TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction générale 3

2. Méthodologie de travail 5

3. Organisation du PST 7

4. PST 2025 – 2030 9

1. Propreté & cadre de vie 9
 - I. Propreté et réduction des incivilités 10
 - II. Espaces naturels et urbanisés 11
 - III. Développement durable et qualité de vie 12
 - IV. Bien-être animal 13
2. Sécurité et prévention 15
 - I. Sécurité 16
 - II. Mobilité 16
 - III. Résilience climatique 17
3. Logement, inclusion sociale et santé 19
 - I. Logement 20
 - II. Inclusion sociale 20
 - III. Santé 21
4. Emploi & économie locale 23
 - I. Emploi 25
 - II. Économie locale 25
5. Éducation & jeunesse 27
 - I. Éducation 29
 - II. Jeunesse 29
6. Culture, sport & patrimoine 31
 - I. Culture 32
 - II. Sport 32
 - III. Patrimoine 33
7. Finances, Budget et Gouvernance 35
 - I. Finances et budget 37
 - II. Gouvernance 37
8. Participation citoyenne & accessibilité de l'information 41
9. Volet interne 47

5. Conclusion générale 51

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Programme Stratégique Transversal (PST) constitue l'outil de planification qui traduit la Déclaration de Politique Communale (DPC) "Herstal 2030" en un ensemble d'orientations opérationnelles et de projets structurants.

Dans un contexte budgétaire tendu mais porteur d'opportunités, le PST, élaboré en partenariat entre l'administration et le Collège communal, ambitionne de répondre aux attentes exprimées par les Herstaliens : propreté, sécurité, inclusion sociale, attractivité économique et transition écologique.

Il s'inscrit dans une logique de transversalité et de participation, mobilisant l'ensemble des services de la Ville, le CPAS, la Zone de Police, les régies communales et de nombreux partenaires. L'objectif est de construire une stratégie durable, inclusive et innovante pour les années 2025–2030, au bénéfice des 41.000 habitants de Herstal, Vottem, Milmort et Liers.





2. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

L'élaboration du Programme Stratégique Transversal repose sur une **démarche ascendante** (***bottom-up***), mobilisant largement les forces vives de l'administration et les partenaires locaux :

- **22 Groupes de Travail (GT)** ont été constitués, réunissant agents communaux, CPAS, régies et Zone de Police. **Plus de 250 pages de contributions** ont été produites, analysées et consolidées par le CODIR.
- Ces travaux ont permis de dégager une vision transversale, structurée autour de **52 actions phares**.
- Le processus a également été enrichi par une **enquête citoyenne**, visant à recueillir la perception et les priorités des habitants. Cette consultation a réuni **768 répondants**, issus des différents quartiers de la Ville, et a permis de confronter les analyses des services aux attentes de la population.

Résultats de l'enquête citoyenne menée du 2/9/2025 au 19/9/2025

La consultation citoyenne a mis en évidence trois priorités majeures aux yeux des habitants :

- **La propreté publique**, citée comme la préoccupation principale dans presque tous les quartiers, avec une forte attente d'actions visibles et durables.
- **La sécurité**, en particulier la lutte contre les incivilités et la présence accrue sur le terrain, notamment dans les quartiers de Marexhe, La Préalle et Pontisse.
- **La mobilité et la sécurité routière**, jugées améliorables surtout à Milmort, à Liers et à Vottem, ainsi que la présence de services à la population.

D'autres préoccupations, également significatives, complètent ce panorama :

- la demande d'espaces verts et d'un cadre de vie plus agréable,
- le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre la précarité,

En résumé :

La propreté est apparue comme un enjeu transversal, la sécurité comme une attente centrale, et la mobilité comme un défi majeur, auxquels s'ajoutent des préoccupations liées à la qualité de vie et à la solidarité.



3. ORGANISATION DU PST

À l'issue du travail mené par les Groupes de Travail, le Comité de Direction et la consultation citoyenne, les 52 actions phares ont été regroupées en **9 grandes thématiques**.

Chaque thématique constitue un axe structurant du Programme Stratégique Transversal. Elle est introduite par un état des lieux et développée à travers des actions phares qui traduisent concrètement les orientations stratégiques retenues. Ces thématiques couvrent l'ensemble des dimensions de la vie communale et traduisent la volonté de la Ville de répondre aux priorités exprimées par la population tout en assurant une approche cohérente, transversale et durable.

Ces 9 thèmes sont :

1. **Propreté & cadre de vie** – Offrir un environnement propre, agréable et durable constitue une priorité majeure. Cet axe regroupe les actions visant à améliorer la propreté publique, à préserver et valoriser les espaces naturels, à repenser l'aménagement urbain et à engager la Ville dans une transition écologique concrète. Il vise à renforcer la qualité de vie des habitants tout en intégrant pleinement les enjeux de biodiversité, de durabilité et de respect du vivant.
2. **Sécurité & prévention** – Garantir la sécurité et le bien-être des habitants est une condition essentielle de la qualité de vie. Herstal mise sur une approche intégrée, combinant prévention, proximité policière, sécurité routière et anticipation des risques climatiques..
3. **Logement, inclusion sociale & santé** – Placer la cohésion sociale au cœur de l'action publique : amélioration de l'offre de logements, lutte contre la précarité, inclusion des publics vulnérables et promotion de la santé publique. Il vise à renforcer la solidarité et l'équité sur l'ensemble du territoire.
4. **Emploi & économie locale** – Le développement économique et la création d'emplois constituent des leviers essentiels d'attractivité et de prospérité. L'objectif est de favoriser la remise à l'emploi, de soutenir les commerçants et de valoriser le potentiel économique local.
5. **Éducation & jeunesse** – La jeunesse est au centre du projet communal. Cet axe regroupe les actions destinées à moderniser les infrastructures scolaires, renforcer les dispositifs éducatifs et encourager l'engagement et la créativité des jeunes Herstaliens.
6. **Culture, sport & patrimoine** – Ces domaines renforcent le sentiment d'appartenance et la vitalité de la vie locale. Herstal souhaite rendre la culture et le sport accessibles à tous, tout en valorisant son patrimoine historique et industriel, véritable marqueur de son identité.
7. **Finances, budget et gouvernance** – Cet axe assure la solidité et la cohérence de l'action communale. Il porte sur la gestion rigoureuse des finances, la planification pluriannuelle des investissements et la mise en place d'une gouvernance plus transversale entre les institutions locales.
8. **Participation citoyenne & accessibilité de l'information** – La participation est un des moteurs du changement. Il s'agit de renforcer la relation de confiance avec les citoyens, encourager leur participation active et améliorer la communication.
9. **Volet interne** – Moderniser l'administration par une meilleure coordination stratégique, une gestion RH rénovée et une digitalisation renforcée.

Cette organisation reflète la volonté d'articuler le PST autour de **priorités claires et transversales**, tout en offrant une vision complète du développement de la Ville pour la période 2025–2030.



4. PST 2025 – 2030

1. Propreté et cadre de vie

I. Propreté et réduction des incivilités

Introduction

La propreté et la qualité du cadre de vie constituent une attente forte des Herstaliens. Elles influencent directement l'image de la ville, le sentiment de fierté des habitants et l'attractivité du territoire pour les visiteurs et investisseurs. Préserver un environnement propre et agréable est donc un pilier central du PST, en cohérence avec la Déclaration de Politique Communale "Herstal 2030".

État des lieux

La Ville dispose déjà de moyens matériels et humains pour assurer la propreté, mais leur efficacité est limitée par l'ampleur des incivilités et par la multiplication des dépôts sauvages. Ces comportements compromettent les efforts quotidiens des équipes communales. Les Groupes de Travail ont également relevé un besoin d'améliorer la coordination entre services et partenaires (Intradel, collecteurs, CPAS, régies, écoles…), de développer une communication plus percutante et de renforcer la répression ciblée.

Action phare 1 : Élaboration et mise en œuvre du Plan Local de Propreté (PLP)

Le PLP sera l'outil de référence pour organiser et renforcer la stratégie communale en matière de propreté. Il intégrera de façon transversale des volets de **communication, sensibilisation, organisation interne et contrôle autour de 3 objectifs : réduire les dépôts clandestins, les déchets sauvages et le gavage des poubelles**. Il s'agira à la fois de déployer des campagnes pédagogiques visibles, de mieux coordonner les services communaux et les partenaires, et d'adapter les équipements aux réalités du terrain. Des actions ponctuelles de nettoyage renforcé seront menées dans les quartiers les plus touchés, tandis que des indicateurs permettront d'objectiver la progression de la propreté au fil des ans. Ce plan donnera une cohérence et une visibilité nouvelles aux efforts de la Ville en matière de cadre de vie.

Liens avec : Action 2 – Réduction des incivilités; Action 13 – Prévention et proximité; Action 40 – Synergies Ville–Zone de Police.

Action phare 2 : Réduction des incivilités liées à la propreté

Complémentaire au PLP, cette action vise à modifier durablement les comportements inciviques qui dégradent l'espace public. Elle s'appuie sur une approche combinant **prévention et sanction**. La Ville entend renforcer sa présence sur le terrain, notamment par des patrouilles conjointes Ville–Police sur les points noirs identifiés, et développer une communication claire et partagée sur les règles à respecter. Les sanctions administratives seront appliquées de manière plus ciblée et plus visible, afin d'envoyer un signal fort. En parallèle, une dimension préventive restera centrale, avec des campagnes adaptées aux écoles, aux familles et aux usagers de l'espace public.

Liens avec : Action 1 – Plan Local de Propreté; Action 13 – Prévention et proximité; Action 14 – Sécurité routière.

II. Espaces naturels et urbanisés

Introduction

La qualité de l'environnement urbain et la préservation des espaces naturels sont au cœur de l'ambition "Herstal 2030". Une ville durable doit équilibrer développement urbain, verdurisation et protection de la biodiversité. Cet axe vise à consolider les zones naturelles existantes, à en créer de nouvelles et à intégrer systématiquement la nature dans les projets de développement, tout en impliquant la population dans cette dynamique.

État des lieux

Herstal dispose d'atouts paysagers et de sites stratégiques à valoriser, mais le tissu urbain reste marqué par des zones fortement bâties, des friches et des déséquilibres entre quartiers. La révision du Schéma de Développement Communal (SDC) apparaît indispensable pour redéfinir les priorités en matière d'urbanisme et de verdurisation. Les Groupes de Travail ont également souligné l'importance de mobiliser les acteurs locaux et de sensibiliser la population à l'importance de la biodiversité en milieu urbain.

Action phare 3 : Réactualisation du Schéma de Développement Communal (SDC)

La révision du SDC sera l'occasion de **repenser en profondeur l'aménagement du territoire herstalien**. Il s'agira de mieux protéger les zones naturelles existantes (nos terrils, chemins vicinaux, ...), de définir des espaces prioritaires et de renforcer la cohérence des projets urbains avec les objectifs environnementaux. La démarche sera participative, associant experts, associations et citoyens, afin de construire un cadre de référence pour l'ensemble des projets futurs.

Liens avec : Action 4 – Développement urbain; Action 5 – Verdurisation; Action 6 – Rénovation énergétique.

Action phare 4 : Développement urbain sur base de la PDU via des PATO

Herstal doit aussi miser sur des projets urbains structurants qui **redynamisent ses centralités et valorisent ses espaces stratégiques**. À travers la mise en œuvre des PATO (programmes d'actions triennaux opérationnels), la Ville entend transformer des sites emblématiques, comme la place De Brouckère ou le site des ACEC, en moteurs de renouveau urbain. L'enjeu est de conjuguer attractivité, qualité architecturale et intégration de la mobilité durable, tout en veillant à l'équilibre entre logement, activités économiques et espaces verts.

Liens avec : Action 3 – Schéma de Développement Communal; Action 5 – Espaces naturels; Action 7 – Communauté énergétique.

Action phare 5 : Plan de verdurisation, préservation et développement d'espaces naturels

La Ville déploiera un **vaste plan de verdurisation** qui s'appuiera sur différents leviers : plantation d'arbres dans les quartiers, meilleure intégration d'espaces verts dans les projets immobiliers, ou encore la végétalisation des cimetières et des façades privées. Au-delà de la dimension écologique, ce plan contribue à réduire les îlots de chaleur, à améliorer la qualité de vie et à renforcer le lien des habitants avec la nature. Des actions de sensibilisation seront menées auprès des écoles et des citoyens, afin que chacun devienne acteur de la biodiversité urbaine.

Liens avec : Action 3 – Schéma de Développement Communal; Action 4 – Développement urbain; Action 9 – Sensibilisation environnementale.

III. Développement durable et qualité de vie

Introduction

Le développement durable est au cœur de la transition que souhaite opérer Herstal. Il s'agit d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, de moderniser les équipements, de promouvoir les énergies renouvelables et de renforcer la sensibilisation des citoyens aux comportements responsables. Cet axe se veut transversal : il associe la rénovation, la mobilité, la gestion des espaces publics et l'implication citoyenne dans une dynamique commune de durabilité et d'attractivité.

État des lieux

Le fonctionnement communal présente encore des marges de progression importantes : bâtiments énergivores, flotte de véhicules peu adaptée aux enjeux climatiques, espaces publics à moderniser. Quelques actions ont été engagées, mais elles restent dispersées et manquent de cohérence globale. Les GT ont mis en évidence la

nécessité de renforcer la planification, de coordonner les services et de mobiliser les financements disponibles pour atteindre une véritable transition.

Action phare 6 : Rénovation énergétique, modernisation du parc immobilier communal et gestion raisonnée des occupations

La Ville poursuit son **programme ambitieux de rénovation énergétique de ses bâtiments scolaires, administratifs et culturels**. Isolation, mise en conformité électrique, éclairage LED, modernisation des systèmes de chauffage et recours au chauffage urbain sont au cœur de cette action. L'objectif est de réduire les consommations, d'améliorer le confort des usagers et de donner l'exemple en matière de transition énergétique.

Liens avec : Action 7 – Communauté énergétique; Action 8 – Flotte et matériel communal; Action 37 – Trajectoire pluriannuelle post-2026.

Action phare 7 : Mise en place d'une communauté énergétique

Au-delà des rénovations, la Ville souhaite innover en **créant une communauté énergétique locale**. Celle-ci permettra de produire et de partager de l'énergie renouvelable entre bâtiments communaux et, à terme, avec des citoyens. Ce modèle favorise l'autoconsommation, réduit les factures et illustre la volonté de Herstal de s'inscrire dans une dynamique participative de transition énergétique.

Liens avec : Action 6 – Rénovation énergétique; Action 8 – Modernisation de la flotte; Action 9 – Sensibilisation environnementale.

Action phare 8 : Optimisation et modernisation de la flotte et du matériel communal

La **modernisation des équipements communaux** constitue un autre pilier de la transition. La Ville prévoit de réduire progressivement les véhicules polluants, d'investir dans des outils électriques plus performants et d'optimiser l'usage de sa flotte par la géolocalisation et une meilleure gestion logistique. Cette action améliore à la fois l'efficacité opérationnelle et l'empreinte carbone de l'administration.

Liens avec : Action 6 – Rénovation énergétique; Action 7 – Communauté énergétique; Action 52 – Digitalisation et IA.

Action phare 9 : Prévention et sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales

Le développement durable repose aussi sur un **changement de comportements**. La Ville mènera des campagnes de sensibilisation ciblées auprès des écoles, des familles et de ses propres agents afin de promouvoir le tri, la réduction des déchets, les économies d'énergie et le respect de la biodiversité. L'objectif est d'ancrer une culture écoresponsable durable, où chacun contribue à la transition.

Liens avec : Action 5 – Verdurisation; Action 6 – Rénovation énergétique; Action 7 – Communauté énergétique.

Action phare 10 : Interventions dans les espaces publics

La Ville investira également dans des **équipements durables pour l'espace public** : bornes de recharge pour véhicules électriques, luminaires solaires, végétalisation renforcée, gestion raisonnée des espaces funéraires. Ces interventions visibles contribueront à améliorer la qualité de vie quotidienne tout en intégrant les impératifs environnementaux et mémoriels.

Liens avec : Action 5 – Verdurisation; Action 9 – Sensibilisation environnementale; Action 14 – Sécurité routière.

IV. Bien-être animal

Introduction

Le bien-être animal est désormais reconnu comme une composante essentielle d'une ville inclusive et respectueuse du vivant. Herstal entend intégrer cette dimension dans ses politiques publiques afin de renforcer le lien entre habitants et animaux, prévenir les comportements irresponsables et envisager des infrastructures adaptées. Cet axe traduit la volonté d'inscrire la condition animale dans une démarche globale de respect, de sensibilisation et de convivialité.

État des lieux

Malgré plusieurs actions déjà engagées et une collaboration interservices active, la gestion du bien-être animal à Herstal reste confrontée à des défis majeurs : manque d'information et absence d'espaces dédiés. Une approche plus structurée et inclusive est nécessaire pour répondre aux attentes citoyennes et aux enjeux de terrain.

Action phare 11 : Sensibilisation au bien-être animal et développement de partenariats

La Ville souhaite intensifier ses efforts de sensibilisation pour promouvoir la détention responsable et prévenir les mauvais traitements. Cela passera par des campagnes régulières, des actions pédagogiques dans les écoles et des formations adaptées pour les agents communaux. En parallèle, des partenariats seront développés avec des refuges, des vétérinaires et des associations spécialisées, afin de renforcer la cohérence et la visibilité des initiatives. Cette action vise à créer une culture partagée du respect animal au sein de la population.

Liens avec : Action 12 – Espaces adaptés pour animaux; Action 5 – Verdurisation.

Action phare 12 : Développer les infrastructures et espaces adaptés pour les animaux

En complément, la Ville prévoit de créer des espaces sécurisés dédiés aux animaux et à leurs maîtres. Le projet de parc canin reste d'actualité et permettra aux chiens de se dépenser librement, tandis que des projets plus innovants, comme des jardins partagés intégrant de petits animaux, favoriseront la convivialité entre habitants. L'ouverture de certains lieux publics aux animaux sera également étudiée, dans le respect de règles précises. Cette action répond au besoin de mieux intégrer les animaux dans la vie urbaine, en conciliant bien-être, sécurité et qualité de vie collective.

Liens avec : Action 11 – Sensibilisation bien-être animal; Action 5 – Espaces naturels.





2. Sécurité et prévention

Introduction

La sécurité est un droit fondamental pour tous les Herstaliens. Elle conditionne le sentiment de bien-être, la confiance envers les institutions et l'attractivité des quartiers. L'ambition communale est de conjuguer **prévention, proximité et répression**, tout en intégrant la sécurité routière et la résilience climatique. Cet axe s'inscrit dans la philosophie de la DPC "Herstal 2030", qui fait de la sécurité et de la tranquillité publique des priorités absolues.

État des lieux

Les constats dressés par les Groupes de Travail révèlent plusieurs fragilités : une présence policière jugée encore insuffisante sur le terrain, un stationnement anarchique, des infrastructures routières parfois dégradées, et un déficit d'outils modernes de contrôle. À cela s'ajoutent des défis croissants liés aux changements climatiques, avec une anticipation renforcée face aux inondations, vagues de chaleur ou crises locales. Ces éléments appellent une réponse coordonnée et proactive.

I. Sécurité

Action phare 13 : Renforcer la prévention et la proximité

La Ville entend **accroître la visibilité et la réactivité des forces de l'ordre et des services de prévention**. Cela passe par une présence renforcée sur le terrain, appuyée par des campagnes de sensibilisation régulières dans les quartiers et une coopération accrue entre la Police, la médiation et les services communaux. L'idée est de créer une véritable "brigade de proximité", capable d'intervenir sur des thématiques ciblées comme le stationnement, la vitesse ou les incivilités. Ce dispositif vise autant à prévenir qu'à sanctionner, et s'accompagnera d'outils modernes comme les drones ou des canaux de signalement simplifiés entre les services.

Liens avec : Action 1 – Plan Local de Propreté; Action 2 – Réduction des incivilités; Action 40 – Synergies Ville–Zone de Police.

Action phare 14 : Améliorer la sécurité routière

La sécurité des déplacements constitue un enjeu majeur. La Ville poursuivra la **réfection des voiries** en intégrant systématiquement des **aménagements sécurisants** (zones de rencontre, signalisation claire, radars). L'installation de caméras ANPR et de dispositifs de contrôle renforcera la lutte contre les comportements dangereux. Cette action se veut à la fois infrastructurelle et éducative, avec une communication régulière sur les règles de circulation et le partage de l'espace public.

Liens avec : Action 13 – Prévention et proximité; Action 15 – Mobilité durable; Action 16 – Résilience climatique.

II. Mobilité

Action phare 15 : Développer la mobilité active et durable

Pour répondre aux attentes des habitants, Herstal souhaite développer un **réseau cohérent d'aménagements pour piétons et cyclistes**. Des projets structurants, comme la réalisation de la "Low Line" et ses liaisons transversales, viendront renforcer la continuité des parcours doux et améliorer la lisibilité des trajets. La Ville veut également encourager l'usage du vélo et des modes alternatifs (e-bikes, micro-mobilité) par des actions de sensibilisation et des infrastructures adaptées. Cet engagement s'inscrit dans une logique de long terme, en lien avec la réflexion métropolitaine sur la mobilité.

Liens avec : Action 14 – Sécurité routière; Action 16 – Résilience climatique; Action 3 – Schéma de Développement Communal.

III. Résilience climatique

Action phare 16 : Renforcer la prévention des risques et la résilience climatique

Herstal doit anticiper les crises climatiques pour mieux protéger ses habitants. La Ville développera un **dispositif global de gestion des risques**, incluant une communication préventive efficace (alertes SMS, guides pratiques), la création de points d'accueil d'urgence et le déploiement de partenariats intercommunaux. La résilience sera aussi intégrée aux politiques d'urbanisme, par la désimperméabilisation, la végétalisation et l'identification des zones sensibles. Cet axe traduit une volonté de préparer activement la ville aux défis climatiques tout en mobilisant citoyens et acteurs locaux dans une démarche collective.

Liens avec : Action 14 – Sécurité routière; Action 15 – Mobilité durable; Action 9 – Sensibilisation environnementale.



3. LOGEMENT, INCLUSION SOCIALE ET SANTÉ

Introduction

L'accès au logement, la lutte contre la précarité et la promotion de la santé constituent des piliers de la cohésion sociale à Herstal. Cet axe vise à garantir l'accès aux droits fondamentaux, à renforcer la coordination entre les acteurs sociaux et à améliorer les conditions de vie des habitants. Il s'agit de bâtir une ville **inclusive et solidaire**, où chacun trouve sa place, quel que soit son âge, sa situation sociale ou son état de santé.

État des lieux

Comme la plupart des villes, Herstal fait face à plusieurs défis structurels : un parc de logements publics à renforcer, des inégalités d'accès aux droits sociaux et une précarité énergétique marquée. La pression sur le marché locatif privé accentue les difficultés, tout comme le manque d'infrastructures adaptées pour l'alimentation solidaire. En parallèle, le vieillissement de la population et la demande croissante en accompagnement numérique posent de nouveaux enjeux. Ces constats ont guidé la définition des actions phares, centrées sur la solidarité, l'accessibilité et la santé publique.

I. Logement

Pour nombre d'habitants, l'accès à un logement digne, abordable et adapté conditionne directement la possibilité de s'épanouir, de s'insérer et de participer pleinement à la vie citoyenne. Les Groupes de travail rappellent que Herstal fait face à une offre de logements publics à renforcer qui se conjugue à la vacance et l'habitat insalubre. La coordination entre acteurs du logement reste faible, freinant les actions.

Action phare 17 : Augmenter et diversifier l'offre de logements

La Ville souhaite **renforcer l'accès à un logement digne et abordable** en mobilisant à la fois le logement public, social et privé. Cela passera par le développement de nouveaux projets, la mise en application et le suivi de la charte garantissant la mixité sociale dans les grandes opérations immobilières, et une meilleure coordination entre la SRL, le CPAS, les AIS et les services communaux. L'objectif est de répondre aux besoins diversifiés des familles, des seniors et des jeunes, tout en garantissant un suivi régulier des réalisations.

Liens avec : Action 18 – Lutter contre les logements inoccupés; Action 19 – Améliorer la qualité des logements; Action 20 – Lutte contre le non-recours aux droits sociaux.

Action phare 18 : Lutter contre les logements inoccupés et les divisions abusives

La lutte contre la vacance et les divisions abusives est une priorité pour améliorer le parc existant et éviter les situations d'habitat insalubre. **La Ville renforcera ses mécanismes de contrôle et de taxation, tout en mobilisant un groupe transversal** associant logement, salubrité, population et police. Cette approche permettra d'optimiser l'offre locative et de consolider la protection des locataires.

Liens avec : Action 17 – Offre de logements; Action 19 – Qualité des logements; Action 42 – Synergies Ville–CPAS.

Action phare 19 : Améliorer la qualité des logements

Au-delà de l'offre, la qualité des logements est déterminante. La Ville **poursuivra les rénovations dans les quartiers**, accompagnera de nouveaux projets de logements publics (Urbeo, SRL) et veillera au respect des normes minimales de sécurité et de confort. Cette action contribue aussi à la transition énergétique, par l'intégration de travaux d'isolation et d'amélioration énergétique.

Liens avec : Action 17 – Offre de logements; Action 18 – Logements inoccupés; Action 6 – Rénovation énergétique.

II. Inclusion sociale

L'inclusion sociale vise à garantir l'accès effectif aux droits et à réduire les obstacles rencontrés par les publics les plus fragiles. À Herstal, cela signifie mieux informer les habitants, accompagner les personnes vulnérables et créer des espaces de lien social. L'objectif est de construire une ville solidaire où chacun trouve sa place et participe pleinement à la vie collective. Il s'agit d'un défi de taille à l'heure où des réformes du chômage vont peser sur le fonctionnement du CPAS, principal acteur de l'aide sociale sur le territoire.

Action phare 20 : Lutter contre le non-recours aux droits sociaux

De nombreux habitants ne bénéficient pas des aides auxquelles ils ont droit, faute d'information ou de démarches trop complexes. La Ville mettra en place une **communication renforcée et des outils centralisés**, accessibles aussi bien en format papier que numérique, pour informer largement sur les dispositifs existants (allocations, primes, aides énergie). L'enjeu est d'améliorer l'équité sociale en rendant les droits effectifs pour tous.

Liens avec : Action 21 – Inclusion des personnes vulnérables; Action 23 – Pôle social; Action 24 – Promotion de la santé.

Action phare 21 : inclusion des personnes plus vulnérables

Herstal veut devenir une ville plus inclusive, en **réduisant les obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap, les seniors ou les citoyens en décrochage numérique**. L'adaptation des bâtiments communaux, le maintien du label Handicity, le développement de transports adaptés et l'organisation d'ateliers numériques réguliers contribueront à cette ambition. Le déploiement d'un wifi public sur le territoire renforcera aussi l'accessibilité aux services en ligne.

Liens avec : Action 20 – Non-recours aux droits; Action 22 – Espaces de rencontres seniors; Action 23 – Pôle social.

Action phare 22 : Espaces d'apprentissage, de débat et de rencontres pour les seniors

Le vieillissement de la population appelle des réponses spécifiques. La Ville développera des **espaces conviviaux pour favoriser l'autonomie et le lien social des seniors** : ateliers numériques, bénévolat, activités intergénérationnelles. Ces initiatives permettront de valoriser le savoir des aînés et de renforcer la solidarité entre générations.

Liens avec : Action 21 – Inclusion des personnes vulnérables; Action 23 – Pôle social; Action 24 – Santé et prévention.

Action phare 23 : Restructuration, regroupement de différents services en Pôle social

Herstal souhaite analyser la possibilité de restructurer et regrouper ses services sociaux pour créer un **Pôle social de proximité**, capable de répondre de manière plus souple et plus cohérente aux besoins. Ce dispositif réunira différents acteurs (CPAS, PCS, associations, juristes, santé mentale) et proposera un accompagnement administratif et éducatif renforcé. L'objectif est de simplifier l'accès aux services, de renforcer l'efficacité et de décentraliser l'offre pour la rapprocher des quartiers.

Liens avec : Action 20 – Non-recours aux droits; Action 21 – Inclusion; Action 22 – Seniors

III. Santé

La santé publique constitue une préoccupation permanente des autorités et un enjeu fondamental de qualité de vie. Il est essentiel de mieux coordonner les acteurs et de rendre les messages plus accessibles à l'ensemble de la population. Cette problématique est transversale car les habitudes de vie saines permettent aussi de réduire les inégalités.

Action phare 24 : Promouvoir la santé et les bonnes habitudes de vie

La Ville entend déployer une **approche cohérente et accessible de promotion de la santé**. Des actions coordonnées seront menées dès le plus jeune âge, avec une harmonisation des messages autour de l'alimentation, du sommeil, de l'activité physique et de l'usage des écrans. Des partenariats avec les écoles, le centre de santé et la clinique permettront d'organiser des animations, des conférences et des consultations spécialisées. Parallèlement, des campagnes de prévention seront poursuivies sur les maladies non transmissibles, le tabac ou encore la vaccination.

Liens avec : Action 20 – Non-recours aux droits; Action 21 – Inclusion; Action 25 – Alimentation saine.



4. Emploi et économie locale



I. Emploi

Introduction

Stimuler l'emploi et soutenir l'économie locale figurent parmi les leviers majeurs de développement pour Herstal. L'ambition est double : d'une part, renforcer les synergies entre les acteurs sociaux et économiques pour améliorer la remise à l'emploi des publics éloignés du marché du travail ; d'autre part, dynamiser le commerce de proximité et l'HoReCa afin de renforcer l'attractivité du territoire. Cet axe met en avant la volonté de faire de Herstal une ville **qui crée des opportunités et qui valorise ses forces locales**.

État des lieux

L'insertion socioprofessionnelle souffre d'un manque de coordination entre les acteurs (Ville, CPAS, Maison de l'Emploi, entreprises locales), tandis que certains bénéficiaires restent freinés par des difficultés structurelles (langue, mobilité, compétences).

Action phare 25 : Synergie économique

La Ville veut **renforcer les partenariats entre le CPAS, la Maison de l'Emploi, Basse-Meuse Développement et les entreprises locales** afin de créer des parcours plus fluides vers l'emploi. Une cellule stratégique sera mise en place pour centraliser l'information sur les personnes disponibles et leurs compétences, mieux aligner les formations avec les besoins réels du marché et accompagner les transitions professionnelles. Cette action vise à réduire les inadéquations et à favoriser une meilleure insertion dans l'économie locale.

Liens avec : Action 24 – Santé et prévention; Action 20 – Non-recours aux droits sociaux.

II. Economie locale

Introduction

Le commerce local est un levier essentiel de dynamisme et d'attractivité pour la Ville de Herstal. Dans le cadre de la DPC Herstal 2030, il s'agit de favoriser l'implantation et la pérennité des commerces.

État des lieux

Le commerce à Herstal est fragilisé par une image peu positive de la Ville (propreté, soutien, cadre urbain) et difficulté d'accès au centre-ville (lisibilité de la zone de rencontre et identification des parkings).

Action phare 26 : Soutiens ponctuels aux initiatives commerciales et à la consommation de proximité

Le commerce de proximité constitue une richesse à préserver et à valoriser. La Ville met en avant l'importance de **soutenir les dynamiques collectives des commerçants, de favoriser des événements fédérateurs** et de renforcer, lorsque cela s'avère possible, les compétences des indépendants à travers des outils pratiques.

Liens avec : Action 27 – Soutiens aux initiatives commerciales; Action 29 – Attractivité commerciale; Action 30 – Accueil scolaire et emploi jeunes.

Action phare 27 : Amélioration de l'espace public et attractivité commerciale

Enfin, **l'espace urbain doit s'adapter aux besoins des commerçants et de leurs clients**. La Ville harmonisera le plan terrasses, proposera des éléments de valorisation (mobilier, fleurs, signalétique) et clarifiera l'usage de certaines places stratégiques comme Jean Jaurès. À plus long terme, des réaménagements structurants renforceront l'accessibilité, la lisibilité et l'attractivité des centralités commerciales.

Liens avec : Action 26 – Synergie économique; Action 29 – Attractivité commerciale; Action 9 – Sensibilisation environnementale.



5. Éducation et jeunesse



Introduction

L'éducation et la jeunesse représentent un investissement fondamental pour l'avenir de Herstal. De la petite enfance à l'âge adulte, la Ville entend offrir aux jeunes des infrastructures de qualité, un environnement scolaire adapté et des opportunités d'épanouissement en dehors du cadre scolaire. L'objectif est de bâtir une jeunesse **autonome, inclusive et créative**, qui participe pleinement à la vie locale.

État des lieux

Herstal dispose d'un réseau scolaire dense, mais certaines infrastructures nécessitent des rénovations et une meilleure organisation de la maintenance. L'accueil de la petite enfance et l'offre extrascolaire restent insuffisantes dans certains quartiers. Les acteurs de la jeunesse sont actifs, mais leur action manque parfois de coordination et de visibilité.

I. Éducation

Action phare 28 : Améliorer l'accueil scolaire et la maintenance des bâtiments

La Ville s'engage à **renforcer la qualité des infrastructures scolaires, en poursuivant les rénovations et en améliorant l'organisation de la maintenance**. L'introduction d'outils modernes de gestion et de communication avec les écoles permettra de mieux planifier les interventions et d'éviter que les besoins ne s'accumulent. Une attention particulière sera accordée à la petite enfance, avec le développement de nouvelles solutions d'accueil adaptées, ainsi qu'à l'intégration de pratiques durables (circuits courts, économies d'énergie) dans les établissements.

Liens avec : Action 26 – Synergie économique; Action 27 – Commerce de proximité; Action 33 – Offre culturelle inclusive.

II. Jeunesse

Action phare 29 : Promouvoir les activités de jeunesse et renforcer les partenariats

L'épanouissement des jeunes passe par une **offre d'activités diversifiée et accessible**. La Ville soutiendra les initiatives socioculturelles et sportives, encouragera l'entraide scolaire et renforcera les dispositifs d'accueil extrascolaire. La mise en réseau des acteurs (associations, maisons de jeunes, RCA Sports) favorisera la complémentarité et l'efficacité des actions, tandis que des projets spécifiques (nouveaux lieux dédiés à la jeunesse, événements culturels) permettront de rendre l'offre plus visible et attractive.

Liens avec : Action 26 – Synergie économique; Action 27 – Soutiens commerciaux; Action 10 – Espaces publics durables.

Action phare 30 : Renforcer les partenariats pour l'épanouissement des jeunes

Au-delà des activités, l'enjeu est de **créer un écosystème favorable à la jeunesse**, en consolidant les liens entre la Ville, les associations et les structures sportives et culturelles. La bonne collaboration avec la Maison des jeunes sera soutenue, des programmes de sport de rue seront développés dans les quartiers, et des initiatives numériques innovantes seront analysées. Cette action traduit la volonté de faire de la jeunesse un acteur central de la dynamique urbaine et sociale de Herstal.

Liens avec : Action 26 – Synergie économique; Action 31 – Activités de jeunesse; Action 32 – Partenariats pour l'épanouissement des jeunes.



6. Culture, sport et patrimoine

Introduction

La culture, le sport et le patrimoine constituent trois leviers essentiels de cohésion sociale et d'attractivité pour Herstal. Ils nourrissent l'identité de la ville, renforcent le sentiment d'appartenance et favorisent l'inclusion en touchant toutes les générations. L'ambition est de rendre ces domaines **plus accessibles, plus visibles et mieux intégrés** dans les dynamiques locales et supra-locales.

État des lieux

Herstal dispose d'un centre culturel, d'un réseau de lecture publique et d'un patrimoine exceptionnel (carolingien et industriel), mais ces atouts restent encore sous-exploités. Le manque de moyens, la faible lisibilité de l'offre et la dépendance aux financements externes freinent le développement de projets ambitieux. Du côté sportif, le vieillissement des infrastructures et leur répartition inégale limitent l'accès pour certains publics, tandis que les équipements récréatifs nécessitent une meilleure maintenance et une plus grande inclusivité.

I. Culture

Action phare 31: Développer une offre culturelle inclusive et accessible

La Ville veut diversifier et **élargir son offre culturelle, en multipliant les projets destinés aux publics éloignés et en renforçant les partenariats avec les écoles et le secteur associatif**. Des événements de proximité, des animations gratuites et des initiatives innovantes (comme un parcours d'arts urbains ou la relance d'événements festifs) permettront de rendre la culture plus visible et de l'ancrer dans la vie quotidienne des quartiers.

Liens avec : Action 30 – Accueil scolaire; Action 32 – Partenariats jeunes; Action 46 – Conseils de jeunes.

Action phare 32 : Cultiver l'attractivité par la culture et le tourisme :

Promouvoir la culture et le tourisme, c'est révéler l'identité vivante d'un territoire, tisser du lien et ouvrir des horizons. En valorisant les partenariats et les lieux de rencontre notamment à travers les jumelages, la certification de l'Office du Tourisme, le maintien du label « Bienvenue vélo », etc, la Ville affirme que la culture est un moteur de sens, de cohésion et de rayonnement.

Liens avec : Action 30 – Accueil scolaire; Action 31 – Activités jeunesse; Action 46 – Conseils de jeunes.

II. Sport

Action phare 33 : Développer une offre sportive inclusive

L'accès au sport doit être garanti à tous, indépendamment de l'âge, du genre ou de la condition physique. La Ville mettra en place des programmes sportifs plus inclusifs (adaptés aux femmes, aux seniors, aux personnes à mobilité réduite) et soutiendra les clubs locaux dans cette orientation. Des projets emblématiques, comme l'école communale des sports version inclusive ou le développement d'une plaine mutlisports à Milmort, illustrent cette volonté.

Liens avec : Action 34 – Promotion culturelle; Action 35 – Offre sportive inclusive; Action 28 – Consommation locale.

Action phare 34 : Moderniser et entretenir les infrastructures sportives et récréatives

La **modernisation des infrastructures sportives** est une condition pour assurer leur attractivité et leur sécurité. Herstal prévoit la mise en conformité des équipements, la création de nouvelles aires inclusives et la mise en place d'une maintenance structurée avec des ressources dédiées. Cette action vise à offrir un cadre de pratique adapté et à valoriser les infrastructures existantes.

Liens avec : Action 33 – Offre culturelle; Action 35 – Offre sportive; Action 37 – Valorisation du patrimoine.

III. Patrimoine

Action phare 35 : Valoriser le patrimoine historique et industriel

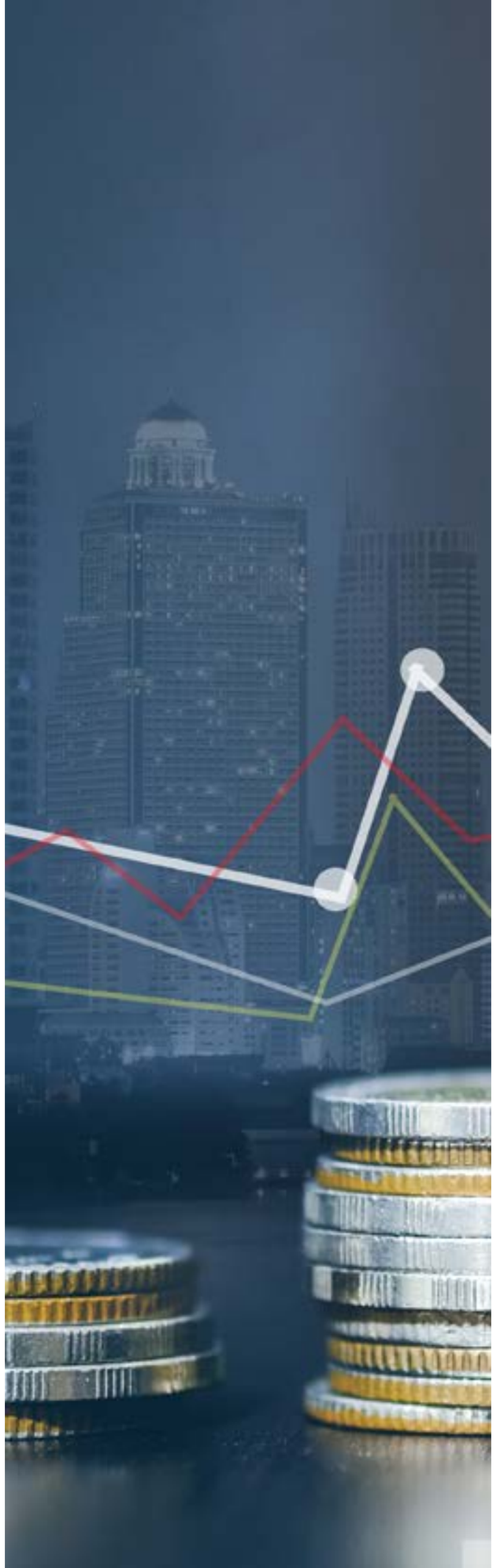
La Ville entend donner une visibilité forte à son patrimoine unique, en misant sur **la valorisation du passé carolingien et industriel**. La réouverture de sites emblématiques, la mise en lumière de monuments et le développement de projets muséaux (comme celui autour de la FN) permettront de renforcer l'identité herstalienne. Cette valorisation passe aussi par l'éducation, en intégrant davantage le patrimoine dans les projets scolaires et citoyens.

Liens avec : Action 33 – Culture inclusive; Action 34 – Promotion culturelle; Action 36 – Modernisation des infrastructures.





7. Finances, Budget et Gouvernance



I. Finances et budget

Introduction

Les finances communales et la gouvernance sont le socle de la mise en œuvre du PST. Dans un contexte budgétaire tendu, marqué par la fin du Plan Oxygène en 2026 et par l'augmentation des charges structurelles (police, CPAS, pensions), Herstal doit adopter une gestion rigoureuse et innovante. L'objectif est double : garantir la soutenabilité budgétaire et renforcer l'efficience de l'action publique par une gouvernance plus transversale et plus intégrée.

État des lieux

La situation financière de la Ville est fragile : les charges augmentent alors que les recettes sont stables, la dette s'alourdit et la dépendance aux dotations externes limite les marges de manœuvre. En parallèle, l'organisation institutionnelle est encore trop fragmentée : la Ville, le CPAS, les régies et la Police fonctionnent avec des logiques propres, sans coordination stratégique suffisante. Cette dispersion réduit l'efficacité collective et alourdit les coûts.

Action phare 36 : Mettre en place une cellule budgétaire permanente

La Ville instaurera une **cellule transversale dédiée au suivi budgétaire**. Elle sera chargée de produire des rapports réguliers, de suivre les principaux indicateurs (fonctionnement, transferts, dette, subsides) et d'accompagner les services dans la gestion de leurs moyens. Cet outil renforcera la transparence et permettra d'anticiper les difficultés.

Liens avec : Action 35 – Offre sportive inclusive; Action 37 – Patrimoine; Action 39 – Gouvernance multi-entités.

Action phare 37 : Proposer une trajectoire pluriannuelle réaliste post-2026

Afin d'anticiper la fin du Plan Oxygène, la Ville élaborera un **plan budgétaire couvrant 2026–2030**. Ce plan intégrera une hiérarchisation claire des investissements, en fonction de leur retour social, énergétique ou économique, et prendra en compte les économies attendues grâce aux mutualisations et aux synergies. Cette trajectoire offrira un cadre stable et crédible aux choix politiques.

Liens avec : Action 33 – Culture inclusive; Action 34 – Promotion culturelle; Action 36 – Infrastructures sportives.

II. Gouvernance

Introduction

La Ville de Herstal, confrontée à de multiples défis, mise sur une gouvernance intégrée. L'objectif est de renforcer la coopération entre la Ville, le CPAS, les régies communales et la Police locale afin de mieux coordonner les actions, mutualiser les moyens et améliorer l'efficacité. Dans un contexte budgétaire tendu, il s'agit d'innover et de travailler ensemble pour offrir un meilleur service aux citoyens.

État des lieux

L'efficacité des dispositifs existants est freinée par un manque de coordination, de communication et de clarté dans les rôles. Les ressources, humaines et financières, restent dispersées, avec des conventions à revoir et une gouvernance partagée à structurer. La fragmentation des marchés publics et l'absence de cadre formel limitent les synergies, tandis que les régies manquent de structuration et d'optimisation.

Action phare 38 : Structurer une gouvernance transversale multi-entités

La Ville instaurera un **comité stratégique réunissant la Ville, le CPAS, la Zone de Police et les régies**. Ce comité aura pour mission de coordonner les grands projets communs, de partager les diagnostics et de suivre l'avancement des synergies. L'élaboration d'un tableau de bord global et la désignation de référents thématiques viendront renforcer la cohérence et la continuité de l'action publique.


Liens avec : Action 39 – Modèle économique des régies; Action 40 – Synergies Ville–Police; Action 42 – Synergies Ville–CPAS.

Action phare 39 : Développer un modèle économique durable pour les régies

Urbeo et la RCA Sports doivent **évoluer vers une plus grande autonomie financière**. La valorisation du patrimoine immobilier, l'optimisation de l'occupation des infrastructures sportives et l'adaptation des tarifications contribueront à rendre leur modèle économique plus solide, tout en restant au service des citoyens.


Liens avec : Action 38 – Gouvernance multi-entités; Action 43 – Synergies Ville–Régies; Action 36 – Infrastructures sportives.

Action phare 40 : synergies spécifiques Ville-Zone de Police

La sécurité à Herstal repose sur une **coopération étroite entre la Ville et sa Zone de Police**. Jusqu'ici, les services fonctionnaient souvent en parallèle, limitant l'efficacité des interventions. La volonté est désormais de passer d'une simple coexistence à une collaboration structurée et opérationnelle. Cela implique de mieux partager les diagnostics, de coordonner les patrouilles thématiques, et de mettre en place des outils de transmission d'informations plus fluides entre les services communaux et la Police. Cette synergie renforcera la présence sur le terrain, améliorera la prévention des incivilités et garantira une réactivité accrue face aux demandes des citoyens.


Liens avec : Action 13 – Prévention et proximité; Action 41 – Vidéosurveillance; Action 38 – Gouvernance multi-entités.

Action phare 41 : Formaliser les synergies autour de la vidéosurveillance

La gestion des caméras de surveillance constitue un enjeu central pour la sécurité urbaine. Actuellement, les responsabilités entre la Ville (propriétaire) et la Police (utilisatrice) manquent de clarté. Cette action vise à **redéfinir les rôles et à établir une gouvernance partagée de la vidéosurveillance, depuis la maintenance technique jusqu'au suivi des images**. Un nouveau marché public intégré sera lancé afin d'assurer une couverture adaptée aux besoins croisés et de renforcer la cohérence de la stratégie sécuritaire. L'objectif est de faire de la vidéosurveillance un outil pleinement opérationnel et accepté, garantissant à la fois sécurité et respect des libertés individuelles.


Liens avec : Action 40 – Ville–Police; Action 13 – Prévention; Action 38 – Gouvernance.

Action phare 42 : synergies spécifiques Ville-CPAS

La collaboration entre la Ville et le CPAS constitue un levier stratégique pour renforcer la cohésion sociale et optimiser les ressources. Cette action vise à **formaliser les synergies déjà existantes et à en développer de nouvelles**. Les efforts porteront notamment sur la gestion partagée des infrastructures, la coordination informatique et la simplification des procédures administratives. La mutualisation des moyens permettra de gagner en efficacité, tout en améliorant la qualité du service rendu aux habitants les plus fragiles. Au-delà de la technique, cette synergie traduit une volonté politique de faire front commun face aux défis sociaux et économiques.


Liens avec : Action 18 – Logements inoccupés; Action 23 – Pôle social; Action 38 – Gouvernance multi-entités.

Action phare 43 : synergies spécifiques Ville-Régies

Les régies communales (Urbeo, RCA Sports) sont des acteurs essentiels du développement local et de l'attractivité du territoire. La Ville entend **renforcer la coordination avec elles pour optimiser l'usage des infrastructures, améliorer la maintenance des équipements publics et mutualiser certains services techniques**. Cette synergie favorisera également une meilleure planification pluriannuelle des investissements, permettant de rationaliser les coûts tout en garantissant des équipements modernes et adaptés aux besoins de la population. Elle s'inscrit dans une logique de gestion intégrée des ressources publiques.


Liens avec : Action 39 – Modèle économique régies; Action 38 – Gouvernance multi-entités; Action 52 – Digitalisation interne.

Action phare 44 : synergies élargies et supracommunalité

Herstal souhaite également s'inscrire plus fortement dans une dynamique métropolitaine et supra-locale. La Ville développera des **coopérations au sein de Liège Métropole et analysera les opportunités de mutualisation avec les communes voisines et les entités supra-communales**. L'enjeu est de partager les bonnes pratiques et de rechercher des économies d'échelle. Cette ouverture vers l'extérieur permettra à Herstal de peser davantage dans les dynamiques régionales et d'offrir à ses habitants des services de meilleure qualité, tout en optimisant l'utilisation des ressources.


Liens avec : Action 38 – Gouvernance multi-entités; Action 39 – Régies; Action 43 – Coopération intercommunale.



8. Participation citoyenne et accessibilité de l'information



Introduction

La participation citoyenne est un levier essentiel pour retisser la confiance entre la population et l'administration. Elle permet de mieux associer les habitants aux choix politiques et d'ancrer les décisions dans la réalité des quartiers. En parallèle, l'accessibilité et la clarté de l'information constituent des conditions indispensables pour permettre à chacun de s'impliquer, quel que soit son âge, son origine ou sa maîtrise du numérique. Cet axe vise donc à rendre Herstal **plus accessible, plus transparente et plus proche de ses habitants**.

État des lieux

Les dispositifs actuels de participation existent (comités, conseils, initiatives citoyennes), mais leur impact reste limité. Les comités de participation manquent de dynamisme, les conseils d'enfants et de jeunes doivent gagner en visibilité, et les initiatives citoyennes sont nombreuses mais dispersées. Du côté de l'information, le site web et l'e-guichet ne répondent pas encore pleinement aux attentes, les traductions sont insuffisantes et certains publics, notamment les seniors et les allophones, rencontrent encore de fortes difficultés d'accès.

Action phare 45 : Relancer la participation citoyenne

La Ville **repensera ses dispositifs de participation pour les rendre plus attractifs et plus efficaces**. Les comités de participation seront modernisés, avec une nouvelle identité et des outils de consultation plus variés (sondages en ligne, rencontres de proximité). Un projet de budget participatif pilote sera étudié afin de financer des projets proposés et choisis directement par les habitants, créant ainsi un signal fort de confiance et d'ouverture. L'objectif est de développer une culture de co-construction, où les citoyens deviennent acteurs des transformations locales.

Liens avec : Action 46 – Conseils de jeunes; Action 47 – Initiatives citoyennes; Action 49 – Outils d'image et d'information.

Action phare 46 : Dynamiser les Conseils enfants & jeunes

La jeunesse herstalienne doit être mieux intégrée dans la vie démocratique. La Ville **revitalisera les conseils d'enfants et de jeunes en rendant leur fonctionnement encore plus démocratique et plus visible**. Une communication dédiée (réseaux sociaux, vidéos, campagnes) permettra de valoriser leurs initiatives et d'élargir leur audience. Des synergies seront créées avec les écoles, la Maison des jeunes et les associations afin que ces conseils deviennent de véritables laboratoires d'idées et de projets.

Liens avec : Action 45 – Participation citoyenne; Action 47 – Cadastre des initiatives; Action 32 – Partenariats jeunesse.

Action phare 47 : Créer un cadastre et un agenda des initiatives citoyennes

De nombreuses initiatives citoyennes existent déjà (repair cafés, cafés Alzheimer, ateliers vélo, associations locales), mais elles restent peu visibles et souvent isolées. **La Ville mettra en place un cadastre exhaustif des initiatives et publiera un agenda accessible**, régulièrement mis à jour, sous format numérique et papier. Cet outil donnera une meilleure lisibilité aux actions menées sur le territoire et encouragera la participation, en facilitant la mise en réseau des acteurs.



Action phare 48 : Améliorer l'accessibilité de l'information communale

L'accès à l'information doit être simplifié et adapté aux besoins de tous. **Le site web sera adapté, avec un e-guichet enrichi et une prise de rendez-vous plus intuitive**. Les messages essentiels (mobilité, sécurité, horaires de services) seront traduits dans plusieurs langues pour toucher les publics allophones. Une cellule de coordination communication (Ville, Police, Mobilité, Travaux) sera mise en place afin d'anticiper les annonces importantes et d'assurer leur cohérence. Ces efforts visent à rendre l'information communale plus claire, plus réactive et véritablement inclusive.

Liens avec : Action 45 – Participation citoyenne; Action 46 – Conseils de jeunes; Action 48 – Accessibilité de l'information.

Action phare 49 : Développer des outils d'image et d'information d'identité locale

Enfin, Herstal modernisera son image et ses supports de communication. **Une plaquette de présentation de la Ville et de ses services sera réalisée, accompagnée de supports modernes** (goodies, annuaires associatifs, vidéos). Ces outils contribueront à renforcer le sentiment d'appartenance, à améliorer la visibilité des services et à donner une image positive et dynamique de la Ville, à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières.

Liens avec : Action 45 – Participation citoyenne; Action 48 – Accessibilité de l'information.



9. VOLET INTERNE



Introduction

Une administration moderne, réactive et performante constitue le pilier de toute politique publique locale ambitieuse. Pour mettre en œuvre efficacement les 52 actions phares du PST, la Ville de Herstal doit disposer d'une organisation claire, d'outils adaptés et d'équipes mobilisées. Ce volet interne vise à renforcer la transversalité, à moderniser la gestion des ressources humaines et à accélérer la digitalisation, afin de transformer l'administration en un **levier d'innovation publique au service des citoyens**.

État des lieux

Les Groupes de Travail ont mis en lumière plusieurs fragilités : manque de coordination transversale, pratiques managériales encore inégales, outils numériques dépassés et absence de formalisation systématique des résultats. Le fonctionnement administratif repose encore trop souvent sur des procédures fragmentées, ralentissant l'efficacité collective. Dans un contexte de réformes et de contraintes budgétaires, une transformation profonde est essentielle pour gagner en lisibilité, en attractivité et en efficience.

Action phare 50 : Coordination stratégique

La Ville instaurera **une dynamique de coordination transversale continue au sein de la direction générale**. Des réunions de pilotage permettront de suivre l'avancement des projets interservices, de lever les blocages et de partager les bonnes pratiques. Une cellule dédiée conduira les grands chantiers transversaux et diffusera une culture commune de la gestion de projet. Cette nouvelle gouvernance interne garantira une meilleure cohérence entre les services et une mise en œuvre plus rapide des décisions.

Liens avec : Action 51 – Refonte RH; Action 52 – Digitalisation; Action 38 – Gouvernance multi-entités.

Action phare 51: Refonte des processus ressources humaines (RH)

La gestion des ressources humaines sera profondément modernisée. **L'ensemble des outils RH sera revu** : rédaction de fiches de fonction claires, réforme du système d'évaluation, mise à jour du statut du personnel et adoption d'un nouvel organigramme vivant. Un rapport d'activités annuel par service sera instauré afin de renforcer la transparence et la responsabilisation. Ces évolutions visent à améliorer l'attractivité de l'administration communale, à fidéliser les talents et à favoriser l'épanouissement professionnel des agents.

Liens avec : Action 50 – Coordination stratégique; Action 52 – Digitalisation interne

Action phare 52 : Digitalisation et utilisation de l'IA

La digitalisation constitue un axe majeur de transformation. **La Ville dématérialisera progressivement l'ensemble des procédures internes** : gestion en ligne des congés et des heures prestées, intranet interactif, digitalisation du courrier, traitement électronique des dossiers Collège/Conseil. L'adoption de la signature électronique et le développement d'un e-guichet étendu simplifieront les démarches des citoyens et des agents. En parallèle, des expérimentations seront menées pour identifier les tâches pouvant être soutenues par l'intelligence artificielle, notamment dans le traitement administratif et la gestion des flux. Enfin, un effort particulier sera consacré à la cybersécurité, pour préparer la conformité NIS2 et garantir la fiabilité des outils numériques.

Liens avec : Action 50 – Coordination stratégique; Action 51 – Refonte RH; Action 43 – Synergies Ville–Régies.

5. CONCLUSION GÉNÉRALE

Le Programme Stratégique Transversal 2025–2030 de la Ville de Herstal constitue une feuille de route ambitieuse et réaliste, construite à partir d'une mobilisation inédite des services communaux, des partenaires institutionnels et de la population. Son élaboration, basée sur la déclaration de politique communale et déployée au travers d'une démarche bottom-up via 22 groupes de travail, a permis d'identifier les attentes prioritaires et de les traduire en 52 actions phares, organisées autour de grands axes thématiques.

Ce PST incarne une vision claire : **offrir un cadre de vie plus propre et plus sûr, renforcer la cohésion sociale, dynamiser l'économie locale et inscrire Herstal dans la transition écologique et numérique**. Il reflète aussi la volonté de la Ville d'agir avec responsabilité, en s'appuyant sur une gestion budgétaire rigoureuse, une gouvernance intégrée et une participation citoyenne renouvelée.

Les actions décrites ne sont pas des prescriptions figées mais des orientations structurantes. Elles fixent le cap, tout en laissant la souplesse nécessaire pour s'adapter aux imprévus, aux opportunités de financement et aux évolutions du contexte. Le PST doit être vu comme un **document vivant**, qui guidera les décisions politiques et administratives au fil des prochaines années.

Enfin, ce programme illustre la conviction que les grands défis — transition climatique, inclusion sociale, sécurité, vitalité économique — ne peuvent être relevés qu'à travers une approche transversale (cfr. annexe) et collective. C'est en travaillant ensemble, Ville, CPAS, Police, régies, associations, entreprises et citoyens, que nous pourrons bâtir **une ville entreprenante, inclusive et durable, où chaque Herstalienne et chaque Herstalien trouvent leur place**.



Éditeur responsable : Ville de Herstal • Communication 2025